

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>COMPETENCE EAU POTABLE : RAPPORTS D'ACTIVITE 2021 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 09/12/2022	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 19/12/2022	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 101**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### **Absent(s) représenté(s) : 29**

AOUN Cédric a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à LONGEAULT François  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BORDG Michaël a donné pouvoir à BERMANN Clara  
BOURE Denis a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
DE JESUS PEDRO Nelson a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à SAINZ Luis  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine

NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien

**Absent(s) non représenté(s) : 4**

AMARA Sonia, BENHACOUN Ari, BOUDET Maurice, LEPINTE Fabrice

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine

# EXPOSÉ

En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des rapports d'activité transmis par les concessionnaires sur la compétence eau potable au titre de l'exercice clos 2021 a été soumis à la commission consultative des services publics locaux.

En parallèle, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement, fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire et reprend ces rapports annuels des délégataires dans une analyse consolidée des éléments techniques et financiers.

Les rapports montrent une bonne performance des réseaux de distribution. Ainsi, le rendement des réseaux s'est amélioré pour presque tous les contrats, même si l'effort de renouvellement des canalisations doit être poursuivi.

Les prestations sont payées par l'usager, sans contribution directe de la Communauté urbaine. Il ressort des rapports que les résultats financiers peuvent être assez hétérogènes d'un contrat à l'autre.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité 2021 des concessionnaires de service public sur la compétence eau potable.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1413-1,

**VU** le code de la commande publique et notamment l'article L. 3131-5,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**Vu** les rapports d'activité 2021 produits par les concessionnaires de service public sur la compétence eau potable,

**VU** l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 23 novembre 2022,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 4 - COM4\_Vie quotidienne le 07 décembre 2022,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** des rapports d'activité 2021 des concessionnaires de service public pour la compétence eau potable établis pour les contrats suivants :

- délégation de service d'eau potable à la société Saur pour :
  - Brueil-en-Vexin, Drocourt, Evacquaumont, Fontenay-St-Père, Saily et Vaux-sur-Seine
- délégation de service d'eau potable à la société Sefo pour :
  - Achères,
  - Andrésey, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Ste-Honorine, Triel-sur-Seine,
- délégation de service d'eau potable à la société SFDE – Véolia pour :
  - Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur Montcient,
  - Meulan-en-Yvelines,
- délégation de service d'eau potable à la société Suez pour :
  - Mantes-la-Ville, Guerville, partiellement Magnanville et Buchelay,
  - La Falaise,
  - Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Goussonville, Hargeville, Jumeauville, Vert,
  - Carrières-sous-Poissy,
  - Les Mureaux, Bouafle,
  - Nézel,
  - Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,
  - Poissy,
  - Chapet,
  - Flins-sur-Seine,
  - Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine et Hardricourt
- délégation de service d'eau potable à la société Véolia pour :
  - Epône, Mézières,
  - Issou,
  - Ecquevilly,
  - Aulnay-sur-Mauldre, Aubergenville, Flacourt,
  - Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Follainville-Dennemont, Guernes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, St-Martin-la-Garenne.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/12/2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 19/12/2022

Exécutoire le : 19/12/2022

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 15 décembre 2022

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile